

LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE

POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE GLOBALE

Dominique DELANDRE

De la compétition au sport santé et bien-être

L'activité physique et sportive occupe une place importante dans la société française et concerne de nombreux domaines comme la vie associative, le monde sportif professionnel, la santé, l'éducation, la cohésion sociale et l'aménagement du territoire.

D'autre part le poids du sport dans l'économie nationale n'est pas négligeable.

Les dépenses liées au sport représentaient en 2019, 1.34% du PIB français soit 38 milliards d'euros. Il constitue donc une source de croissance et de développement économique.

Une politique sportive ambitieuse doit permettre au plus grand nombre de nos concitoyens de pouvoir pratiquer des activités physiques et sportives quelque-soit leur niveau physique, leur lieu de résidence, leur niveau social, leur sexe, leur éventuel handicap dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

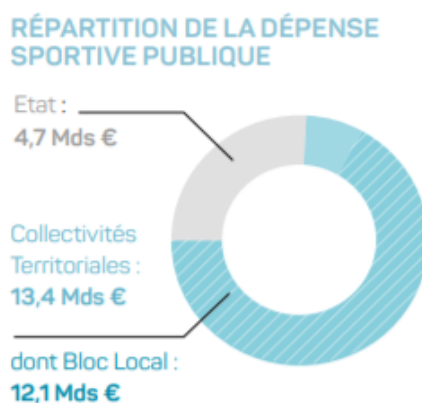
Toutes les études scientifiques prouvent l'efficacité de l'activité physique et sportive en prévention primaire, secondaire et tertiaire et comme thérapie non médicamenteuse dans de nombreuses pathologies organiques et psychiques.

Les objectifs de bien-être et de santé publique doivent donc être placés au même niveau que les objectifs purement sportifs liés à la compétition et à la performance.

PANORAMA DU SPORT EN France

La dépense sportive en France représente 38 milliards d'euros répartie en trois grandes catégories : 18.1 Mds pour la dépense publique, 16.6 Mds pour les ménages et 3.3 Mds pour les entreprises. (source ANDES)

REPARTITION DE LA DEPENSE SPORTIVE PUBLIQUE



Les collectivités territoriales représentent le premier financeur avec 13.4 Mds dont 12.1 pour les seules collectivités locales. L'état au travers du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère des Sports (seulement 0.8Mds) assure le financement des 4.7 Mds restants.

En 2017 on estimait à 69 euros la dépense communale par habitant (41 pour les dépenses de fonctionnement et 28 pour l'investissement) dédiée au sport. Bien évidemment il existe d'importantes disparités d'une commune à une autre en fonction de la taille des communes et des choix politiques effectués par les équipes municipales.

LE MOUVEMENT SPORTIF

Le mouvement sportif se répartit entre monde sportif amateur et professionnel. Il générerait environ 11.69Mds d'euros (Source Centre du Droit et d'Economie du Sport CDES) de chiffre d'affaires, dont 3.02 Mds pour le sport professionnel et 6.25 pour le sport amateur grâce principalement à l'action des bénévoles.

Il comprend les fédérations sportives et le mouvement olympique qui ont pour mission l'organisation des compétitions et de la pratique sportive en club. Il se décline au niveau international, national et territorial.

Il paraît important de réguler certains aspects de l'économie du sport afin de garantir son unité et son intégrité. Cette régulation doit tout d'abord se fonder sur la solidarité du sport professionnel et du sport amateur, l'un ne pouvant exister sans l'autre.

La retransmission des principaux événements sportifs et la diversité des disciplines sur les chaînes de télévision gratuites doivent être un objectif prioritaire. Elle représente la source principale de financement du sport professionnel.

Le soutien public devrait être dirigé en priorité vers les disciplines moins médiatiques et souvent dépourvues de secteur professionnel afin de permettre une équité et une offre variée de pratique permettant d'attirer un public le plus large possible.

En 2017 il existait 363700 associations sportives (24% du totale des associations), 43700 sont employeuses.

On compte 35 millions de pratiquants dont 18.4 millions de licenciés.

On note 3 grands types de pratiquants sportifs :

- Les compétiteurs environ 6 millions de personnes soit 11% des pratiquants avec une pratique régulière de plus d'une fois par semaine.
- Les amateurs avec un objectif de loisir sans compétition avec 29 millions de pratiquants soit 54%.
- Les occasionnels avec une pratique très irrégulière inférieure à une fois par semaine avec 19 millions de pratiquants soit 35%.

EVOLUTIONS DES PRATIQUES SPORTIVES

La pratique sportive a énormément évolué ces dernières années du fait des évolutions sociétales (individualisation et consumérisme des pratiques, moindre investissement bénévole, urbanisation, émergence du numérique et de nouvelles activités sportives, sédentarité de plus en plus importante, vieillissement de la population...). L'offre sportive doit donc se renouveler et s'adapter en permanence à ces évolutions. Il est essentiel de bien cerner le type de public présent sur un territoire.

Les jeunes en particulier se sédentarisent et leur pratique évolue souvent vers une forme de zapping d'une activité à une autre, d'un club à une pratique en accès libre. 53% des 16-25 ans pratiquent du sport à la maison, 37% en pleine nature et 29% en zone urbaine.

Les seniors représenteront un tiers de la population en 2050 et la moitié des plus de 70 ans déclarent ne pas avoir pratiqué une activité sportive au cours des 12 derniers mois.

Il convient également d'avoir une attention particulière pour l'handisport et le sport santé bien-être afin de lutter contre les méfaits de la sédentarité. 2/3 des français ont une pratique physique insuffisante, un adulte sur deux est en surpoids, seulement environ 20% des enfants de 3 à 10 ans atteignent le niveau recommandé d'activité physique et en 40 ans les adolescents ont perdu 25% de leur capacité cardio-respiratoire.

Il est bon de rappeler que l'activité physique et sportive permet d'éviter 30% des maladies cardio-vasculaires, 25% des cancers du colon et du sein, 30% des accidents vasculaires cérébraux et diminue de 50% le risque de diabète de type 2. Désormais l'activité physique est également préconisée en première intention avant tout traitement médicamenteux dans les dépressions légères à modérées.

Enfin il faut distinguer la pratique licenciée de la pratique libre. La pratique licenciée est encadrée et s'exerce dans des clubs, la pratique libre est autonome et n'est ni encadrée ni formalisée.

Comme nous venons de le voir une politique sportive pour être efficace doit s'adapter aux spécificités démographiques, sociétales, environnementales et géographiques des territoires.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le parc d'équipements sportifs est estimé à 351530 dont 59670 spécifiques au sport de nature. Malheureusement ces équipements sont mal répartis sur le territoire (territoires ruraux, quartiers prioritaires et outre-mer : 22 équipements pour 10000 habitants contre 46 au niveau national) et sont pour nombre d'entre eux vieillissants, 61% des équipements ont été construits avant 1995, 42% des installations ont plus de 46 ans d'âge et 70% des installations n'ont subi aucuns grands travaux de rénovation depuis leur construction.

Les collectivités locales sont propriétaires de près de 80% des équipements (74% pour les communes et 4% pour les groupements) et assurent donc le financement d'entretien et de rénovation. La Cour des Comptes en 2009 estimait à 21 milliards d'euros leur coût de rénovation et de mise aux normes, sans parler de la construction de nouveaux équipements.

Ce coût considérable nécessite anticipation et planification.

ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE

Le modèle français repose sur un très grand nombre d'acteurs au niveau national et territorial.

En 2019 l'état a décidé de définir une nouvelle gouvernance du sport afin de tenter d'impliquer davantage les collectivités territoriales, les fédérations sportives et le monde économique et social en créant l'Agence Nationale du Sport (ANS) en lieu et place du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport créé en 2006).

Son rôle est de permettre le développement des pratiques sportives en fixant de grandes orientations prioritaires au niveau national. Un soutien financier et logistique aux projets des associations sportives locales, à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs sera apporté avec pour objectif 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024 (JO Paris).

La Haute performance sera également favorisée avec un soutien accru aux fédérations, aux athlètes de haut niveau et aux équipements dans l'optique des Jeux Olympiques Paris 2024.

L'ANS se déclinera au sein des territoires par l'intermédiaire des Conférences Régionales du Sport et des Conférences des Financeurs avec pour mission l'élaboration d'un projet sportif territorial et son financement.

Malheureusement cette organisation tarde à se mettre en place et nombre d'acteurs du mouvement sportif restent dubitatifs quant à son efficacité. Les Conférences Régionales et des Financeurs devraient se mettre en place au premier semestre 2021.

La compétence sport dans les collectivités territoriales est diverse, le sport n'ayant jamais fait l'objet de transfert de compétences dans les différentes lois de décentralisation. Malgré tout de grandes lignes se dégagent.

TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA "COMPÉTENCE SPORT"

Commune / EPCI	Département	Région
<ul style="list-style-type: none"> • Construction et gestion des équipements sportifs de proximité • Soutien aux clubs et associations (subventions, mise à disposition de personnels, d'équipements...) • Organisation et soutien aux manifestations sportives • Possibilité de créer un Office Municipal des Sports (OMS) • Possibilité de mettre à disposition les équipements sportifs auprès des collèges et lycées (gratuitement ou au moyen d'un prix fixé par convention) 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et gestion des installations sportives rattachées aux collèges • Soutien aux clubs et associations d'envergure départementale et de haut-niveau • Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les collégiens (convention) • Développement des Sports de nature : Gestion et création des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et gestion des installations sportives rattachées aux lycées • Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les lycéens (convention) • Soutien aux associations d'envergure régionale et clubs et athlètes de haut-niveau • Actions de formations professionnelles et de dispositifs d'aide à l'emploi associatif • Création et gestion des centres médico-sportifs • Investissement, fonctionnement et entretien des bâtiments des CREPS (compétence obligatoire). • Organisation et soutien aux manifestations sportives

Source : Note du Ministère de l'Intérieur, NOR RDFB 1520836N du 22122015. (Liste non exhaustive).

Il est donc essentiel de définir une politique sportive locale afin de fixer le cadre d'intervention des différentes collectivités territoriales. Des objectifs doivent être établis en adéquation avec les besoins en équipements, les demandes des associations sportives et de la population.

Une collaboration et une mutualisation en particulier au niveau local entre communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) est nécessaire pour plus d'efficacité et pour diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement. Ce rapprochement est d'autant plus pertinent que la crise sanitaire Covid 19 a des conséquences néfastes sur le monde sportif professionnel et amateur.

En effet les mesures gouvernementales de restriction et d'interdiction des pratiques sportives entraînent une baisse très nette des recettes des clubs sportifs. Ils ont perdu en moyenne 25% de leurs licenciés. Les recettes liées au mécénat et au partenariat des entreprises sont également en baisse. Nombre de collectivités locales ont pour l'instant maintenu leurs subventions mais cela durera-t-il ? De nombreux bénévoles sont démotivés et hésitent à poursuivre leur engagement vital au bon fonctionnement de nombre d'associations.

Le sport professionnel est également confronté à une situation financière délicate du fait de la baisse des droits télévisuels et des recettes liées à l'interdiction des enceintes sportives.

En conclusion les pratiques sportives sont très variées et en perpétuelle évolution. L'organisation et le financement du sport en France sont donc complexes et reposent en grande partie sur les collectivités territoriales.

Espérons que la mise en place de la nouvelle organisation voulue par l'état apporte clarté et efficacité. Le bilan ne pourra être établi que dans quelques années. L'organisation des JO en 2024 à Paris représente également une belle opportunité de promotion et de développement du sport dans ses dimensions compétition et sport santé bien-être.

Il est également souhaitable que les restrictions et les interdictions liées à la crise sanitaire soient assouplies afin que le monde sportif retrouve un peu d'espoir, de sérénité et de visibilité à moyen et long terme. Enfin il est important de rappeler que l'activité physique et sportive est un excellent moyen de lutter contre l'épidémie Covid 19. En effet elle stimule l'immunité et lutte efficacement contre les facteurs de risque comme l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle. Les périodes de confinement ont entraîné une nette augmentation de la sédentarité et de consommation des écrans en particulier chez les enfants et les adolescents.

ACTIONS D'AMELIORATION

Le paysage sportif français est globalement satisfaisant, la France fait partie des nations les plus performantes au niveau mondial grâce à son organisation et l'aide apportée au haut niveau. Des structures comme l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et la Performance) créé en 1975 et les 17 CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) accompagnent les sportifs de haut niveau et restent un modèle que de nombreux pays nous envient.

Malgré tout la France ne peut pas être considérée comme une nation sportive au même titre que les pays anglo-saxons, scandinaves et germaniques où l'activité physique et sportive est enseignée et promue au même titre que les matières intellectuelles dites essentielles. Elle contribue au maintien et à l'amélioration de la santé physique et psychique individuelle et collective.

C'est à ce niveau que doit se concentrer l'essentiel des actions de sensibilisation, d'information et d'amélioration afin d'intégrer l'activité physique et sportive à l'éducation familiale et nationale. Cette culture de l'activité physique et sportive au quotidien est essentielle à la bonne santé de nos concitoyens et représente une source d'économie de dépenses de santé non négligeable. On estime à 250€ par personne et par an le différentiel de dépenses de santé entre une personne active et sédentaire, soit un gain théorique de 2,5 milliards d'euros, 10 millions au minimum de français étant considérés comme sédentaires. Cette enveloppe budgétaire pourrait financer nombre d'actions innovantes et de promotion de l'activité physique et sportive au niveau des territoires.

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION A LA POPULATION

Les méfaits de l'inactivité physique et de la sédentarité étant prouvées scientifiquement il est essentiel d'en informer la population. L'évolution de nos modes de vie conduit à l'aggravation de la situation.

Les recommandations de l'OMS sont méconnues à savoir 1 heure d'APS par jour chez les enfants et les adolescents et 30' cinq jours par semaine chez les adultes.

- **1) Des campagnes d'information médiatiques** à destination de la population sous forme de spots audiovisuels pourraient être proposées.
- **2) Une attention particulière** doit être apportée **aux jeunes générations** qui sont les plus concernées et constituent les futurs patients. Des campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles primaires, les collèges, les lycées et les maisons des jeunes doivent être renforcées.
- **3) Labellisation Génération 2024** des établissements scolaires pour valoriser leurs actions de promotion de l'APS et des bonnes règles d'hygiène de vie.
- **4) Forums et ateliers pratiques** dans les établissements scolaires animés par des professionnels de santé, des enseignants d'EPS et des sportifs de haut niveau lors, entre-autre, de la semaine olympique qui a lieu tous les ans la première semaine de février. L'organisation des JO à Paris en 2024 représente une formidable opportunité de promotion du sport et de l'activité physique dans leur dimension compétitive et sport santé bien-être.
- **5) Organisation d'une journée annuelle de sensibilisation au Sport Santé.**
- **6) Actions de sensibilisation à destination des publics fragilisés** (malades, handicap, public féminin en particulier les adolescentes ...)

AMENAGEMENT DES ESPACES URBAINS ET RURAUX

Il convient de repenser l'urbanisme afin de favoriser les déplacements actifs et de permettre une cohabitation apaisée entre véhicules motorisés et adeptes de la marche à pied et du vélo.

- **1) Création de voies sécurisées** pour faciliter les mobilités actives (marche, vélo...).
-
- **2) Création d'espaces sportifs de plein air en libre accès :** parcours de santé, espaces street-workout, parcours connectés, Parcours d'Activités Santé Senior (PASS) en particulier dans les EHPAD ou à proximité pour favoriser le l'autonomie et le bien-être des personnes âgées.
-
- **3) Rénovation et construction de nouveaux équipements sportifs :** stades, gymnases, piscines dans les territoires sous-dotés (outre-mer, territoires ruraux et quartiers prioritaires en particulier).
-
- **4) Rénovation et construction d'équipements facilitant l'accès** des personnes à mobilité réduite.

ACTIONS PRATIQUES

- **1) Les Maisons Sport Santé (MSS)** initiées en 2019 constituent une indéniable avancée. Elles ont pour but d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité. L'objectif est de labelliser 500 MSS sur l'ensemble du territoire. Hélas à ce jour aucun financement pérenne n'existe.
- **2) Mise en place de dispositifs simples d'activité physique** dans les établissements scolaires. Exemples : dispositif Daily Mile <https://www.thedailymile.fr/> : 15' quotidiennes de course à pied ou de marche dans les écoles maternelles et primaires et initiative du Comité d'Organisation des JO Paris 2024 en partenariat avec l'académie de Créteil pour promouvoir l'APS dans les écoles (30' par jour) qui devraient être généralisés.
- **3) Augmentation du nombre d'heures d'EPS** dans les établissements scolaires de la maternelle à l'université avec diversité des activités (minimum 3 heures effectives avec aménagement des rythmes scolaires)
- **4) Développement des classes sportives dans les collèges et les lycées et rendre obligatoire un module d'Activité Physique et Sportive évalué au niveau de l'enseignement supérieur.** La France connaît un retard très conséquent par rapport aux pays anglo-saxons. La pratique sportive favorise l'équilibre physique et psychique, elle stimule les capacités d'émulation et lutte contre l'isolement en créant des liens amicaux et un esprit de corps.
- **5) Organisation régulière de manifestations grand public** adaptées aux spécificités des territoires type randonnée pédestre, cycliste, VTT , course à pied, olympiades, course d'orientation...
- **6) Accueil et organisation de compétitions sportives** de niveau régional, national voire international.

- **7) Stages et colonies multisports lors des vacances scolaires** à destination des enfants et des adolescents.
- **8) Mise en place par les collectivités locales d'ateliers sportifs gratuits** ouverts à tous les publics d'intensité modérée sans certificat médical de non contre-indication animés par des éducateurs des collectivités, des associations sportives, des bénévoles voire des intervenants extérieurs.
- **9) Promotion et mise en place d'ateliers d'activité physique et sportive dans les entreprises et les collectivités locales.**
- **10) Interventions sportives pendant le temps scolaire et périscolaire** par des éducateurs sportifs municipaux et d'associations sportives.
- **11) Activités sportives proposées au niveau des Maisons Des Jeunes** municipales.
- **12) Intervention d'éducateurs sportifs dans les EHPAD**, foyers résidences pour personnes âgés.
- **13) Promotion du label Ville Active et Sportive** qui récompense les actions des municipalités.
- **14) Mise en place de dispositifs Sport Santé sur Ordonnance (loi de 2016)** permettant aux médecins de prescrire de l'activité physique et sportive adaptées à leurs patients présentant des affections de longue durée en prévention secondaire et tertiaire.
- **15) Simplification administrative du sport amateur.** Les exigences et les contraintes réglementaires sont telles qu'elles finissent par décourager nombre de bénévoles. Nous assistons à une professionnalisation progressive du sport amateur qui même si elle parfois nécessaire, devient problématique du fait de la charge financière qu'elle induit et des difficultés relationnelles qu'elle peut générer entre bénévoles et salariés.

PLAN DE SOUTIEN AU SPORT SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID19

La pandémie COVID 19 a des conséquences extrêmement délétères sur le monde sportif professionnel et amateur. De nombreuses associations sportives sont inquiètes quant à la pérennité de leurs activités du fait des restrictions et des interdictions gouvernementales.

Les compétitions sont à l'arrêt, nombre de licenciés n'ont pas renouvelé leur adhésion, de nombreux bénévoles sont démotivés, les recettes sont en baisse mettant en difficulté la situation financière des clubs professionnels et amateurs.

Sans mesures fortes de relance de nombreuses structures disparaîtront ce qui aura des conséquences sociétales, économiques et sanitaires évidentes.

Le gouvernement semble prendre conscience de ces difficultés et a proposé un plan de relance de 400 millions d'euros dont 110 à destination du sport professionnel qui est détaillé grâce au lien ci-dessous.

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/400-millions-d-euros-d-aides-supplementaires-pour-le-sport>

Malgré tout il est urgent d'assouplir les mesures de restrictions et de d'interdictions. Le monde sportif a bien conscience des risques liés à la pandémie et a fait preuve de responsabilité depuis le début en appliquant des protocoles sanitaires stricts et efficaces puisqu'aucun foyer épidémique conséquent n'a été constaté.

Comme déjà évoqué le sport contribue à la bonne santé physique et mentale de la population. Les limitations imposées si elles perdurent auront inévitablement des conséquences négatives sur les indices de santé publique.

On constate une baisse globale de 20 à 30% du nombre de licenciés d'après le ministère des sports, cela concerne principalement les sports en salle et de contact (basket, hand, volley, gymnastique, badminton, sports de combat...). Le sport scolaire connaît une baisse de 40% et le sport adapté 70%. Il est essentiel d'enrayer cette baisse.

- **Réouverture des équipements sportifs** le plus rapidement possible à tous les sports et tous les sportifs sans condition d'âge.

- **Reprendre le plus rapidement possible un fonctionnement normal**

afin d'améliorer les recettes des associations sportives, les réserves de trésorerie étant inférieure à 3 mois pour les $\frac{3}{4}$ d'entre elles.

- **Le Pass Sport** (100 millions d'euros) devrait être mis en place lors de la prochaine saison sportive pour inciter les jeunes de moins de 16 ans à reprendre une licence (aide directe financière de 50€).

- **Campagne de dons** aux clubs sportifs défiscalisés
exemple : « Soutiens ton club »

- **Campagne de communication** pour inciter les pratiquants et les bénévoles à réinvestir les clubs.

- **Valoriser les bénévoles** en organisant une journée spécifique de promotion du bénévolat afin de récompenser les bénévoles existants et de créer de nouvelles vocations (moyenne d'âge élevée : la majorité des bénévoles ayant entre 65 et 74 ans).

- **Promotion du label Terre de Jeux 2024** et des territoires retenus pour accueillir des **Centres de Préparation Olympique** lors des JO PARIS 2024 : manifestations en présence de sportifs de haut niveau, retransmission d'événements sportifs sur grand écran...

Enfin depuis juillet 2020 le ministère des Sports est rattaché au ministère de l'Éducation Nationale et la ministre n'est plus que ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La reconstitution d'un ministère des Sports de plein exercice serait un signal fort envoyé à la population en général et au monde sportif en particulier.

Malgré tout les moyens alloués au sport ont augmenté depuis 3 ans. Avec 802 M€ de moyens d'intervention, le budget 2021 marque une hausse historique de plus de 20 %. l'Agence Nationale du Sport (ANS), opérateur du ministère, enregistre une hausse de près de 30 % de ses moyens d'intervention avec un budget de 365M€ en 2021 en faveur du sport de haut niveau et du développement des pratiques, au plus près des besoins des territoires et des Français.

<https://www.sports.gouv.fr/presse/article/projet-de-loi-de-finances-2021>

En conclusion, toutes les études scientifiques prouvent les bienfaits de l'activité physique et sportive sur la santé physique et mentale de la population. Le sport par sa dimension sociétale, éducative, sociale et économique doit être une priorité gouvernementale. Depuis quelques années les effets délétères de la sédentarité et de l'inactivité physique liés aux changements de nos modes de vie entraînent une prise de conscience de nos dirigeants. La crise sanitaire a amplifié le phénomène mais représente également une réelle opportunité de prise de conscience.

Une politique volontariste de sensibilisation et de mise en place d'actions auprès de la population est nécessaire. C'est un enjeu de santé public. Des moyens financiers sont bien évidemment nécessaires. Comme nous l'avons démontré, on estime à 250€ par personne et par an le différentiel de dépenses de santé entre une personne active et une personne

sédentaire, soit un gain théorique de 2,5 milliards d'euros, 10 millions au minimum de français étant considérés comme sédentaires.

L'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024 représente une formidable opportunité de mettre le sport et l'activité physique au cœur de la vie de nos territoires. Devenons une réelle nation sportive pour notre bien-être physique, psychique et sanitaire.